# *PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MONTBONNOT SAINT-MARTIN*

## *LE 17 juin 2026*

**Présents** : Gilles FARRUGIA, Christine CARBONE, Ambre GUITTRE, Laurence GUILLEMIN, Marie-Claire ALBERTO, Anne-Marie SPALANZANI, Roger BOIS, Alexis ISAAC, Françoise BOIS, Anna DUMEE, Chantal DESCHARRIERES, Joëlle THENOZ, Fabienne DAL SOGLIO, Chantal RICCO, Catherine BLANC, Martine KLEIN, Dominique BONNET, Alexis ISAAC, Catherine BLANC, Paul KLEIN, Jean-François CLAPPAZ

**Excusés :** Ghesline PRAS, Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Chantal RICCO

**Pouvoirs** : Ghesline PRAS (donne pouvoir à Gilles FARRUGIA), Véronique BRULEBOIS-VIOTTO (donne pouvoir à Fabienne DAL SOGLIO)

Ouverture de la séance à 18h00, le Président du CCAS ayant constaté que le quorum est atteint.

Tour de table de présentation.

**Secrétaire de séance : Pascale GODDON**

-Le procès-verbal du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

-Information des aides financières et domiciliation attribuées :

3 personnes aidées en bons alimentaires : 100 euros, 120 euros ,100 euros, soit 320 euros depuis le CA du 28/04/26.

A ce jour, 2 personnes domiciliées.

Rapide rappel de la domiciliation : Adresse postale au CCAS pour les personnes sans adresse stable afin d'accéder aux droits. La personne doit avoir un lien déclaratif avec la commune. Elle est valable 1 an, renouvelable. Le domicilié doit se manifester au moins 1 fois tous les 3 mois, sinon la domiciliation est résiliée.

**-Délibération N° 01 : Mise en place de cours d'anglais en direction des personnes retraitées pour la saison 2026/2027**

Proposition de reconduction du cours d'anglais. Le professeur actuel part en retraite. Une autre personne est trouvée, en auto-entrepreneur, ce qui coûtera moins cher au CCAS : 3375 euros au lieu de 4230 euros. Pas de changement de tarifs. L'activité est donc financée à 90 % par les inscrits. A titre d'information, 1 personne est non Bonimontaine cette saison.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**-Délibération N° 02 : Mise en place de cours de couture pour la saison 2026/2027**

Proposition de reconduction des cours de couture pour cette année.
Cette activité pose question quant aux missions du CCAS, car elles n'entrent pas dans les prérogatives de celui-ci. En effet elle s'adresse à tous, sans restriction. Y participent également beaucoup de personnes non Bonimontaines, ce qui ne cadre pas non plus avec les missions d'actions sociales et de

solidarité d'un CCAS qui doit être à destination des habitants de la commune. Le coût de l'intervenante est de 13 000 euros. Il est constaté que cette activité est subventionnée à hauteur de 6700 euros, la participation financière des usagers est de 6 300 euros. D'autres pistes peuvent être donc envisager, au regard de la non pertinence de cette activité dans les missions du CCAS et de son coût. Cette somme pourrait être utilisée pour d'autres projets (les mobilités par exemple : acquisition d'un véhicule en leasing). Cependant, compte-tenu des délais du CA et des inscriptions, il semble compliqué d'envisager un autre portage ou autre solution pour que cette activité puisse perdurer hors du champs d'actions du CCAS. Donc il est proposé que cet atelier soit reconduit pour cette année, en laissant du temps pour travailler sur une autre modalité (association, comité d'animation...). Afin de faire des économies, Il avait été pensé également de réserver cette activité uniquement aux séniors, d'ôter le système du mi-temps, augmentation des usagers hors commune. Aujourd'hui ceux-ci paient 15 % de plus, il est proposé 20 % de plus. Il proposé de mettre tous les cours à 2 heures (auparavant 1 cours de 2h30. Une proposition a été faite à l'intervenante pour avoir le statut d'auto entrepreneur pour un gain assez considérable (économie de 4000 euros) car elle est actuellement en portage salariale. Mais celle-ci ne le souhaite pas.
Il est remarqué que le coût est peu élevé, ce qui attire du monde hors de Montbonnot. Il est débattu du coût de l'activité pour les non Bonimontains et si moins de monde s'inscrit, nous nous réservons la possibilité de réduire le nombre de créneaux.
Il est décidé d'augmenter donc de 40 %, donc 300 euros pour les non Bonimontains.

Délibération adoptée avec 17 voix pour-3 contre.

**-Délibération N° 03 : Actualisation des tarifs du portage des repas et modification du règlement intérieur en annexe**

Dans le cadre du marché public avec le traiteur en charge de la fabrication des repas, une augmentation est appliquée chaque année. Il convient donc de répercuter l'augmentation sur les tarifs appliqués aux usagers. Pour rappel, le portage s'adresse à toute personne de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap, en situation de fragilité, d'isolement. Il est précisé que le portage est réalisé par un agent du CCAS qui assure également une veille sociale, et gratuite pour les Bonimontains.
Il est nécessaire aussi de modifier le règlement car le CCAS n'est plus en régie directe, il est donc remis à jour les modalités de paiement dans le règlement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 04 : Décision modificative du budget**

Dans le cadre du programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (instance partenariale des divers acteurs de la prévention pilotée par le Département), il avait été demandé 2 subventions pour 2 projets.

L'un des 2 projet a été refusé par la Commission des Financeurs : le projet Brain Ball –Mieux communiquer pour les aidants.

Une subvention de 9450 euros a été octroyé dans la cadre du projet Cultiver sa vitalité cognitive.

Le CCAS avait budgété 12 026 euros de subvention. Il convient donc d'enlever 2575 euros sur la ligne 7473 en recette. Il avait été de ce fait budgété sur les dépenses (ligne 611) une somme de 2880 euros pour régler l'intervenante. Il s'avère donc nécessaire de réduire la ligne 611 de 2880 euros.

- **Ajout de 600 euros : maintenance du logiciel Millesime**

Dans le cadre du changement de mode de facturation des activités du CCAS (passage de la régie directe à un rôle de facturation), il a été réalisé par le prestataires les modifications de paramétrage nécessaires dans le logiciel.

- **Ajout de 50 euros de frais bancaires sur les encaissements CB**

Suite au changement de facturation, et de l'obligation de la DGFIP de pouvoir proposer aux usagers tous les types de paiement, notamment en ligne et dans les lieux de paiement de proximité agréés DGFIP, le paiement par carte bancaire engendre des frais bancaires pour l'émetteur des factures.

- **Suppression de 500 euros sur la ligne des subventions : Reversement de la valeur des colis de Noël**

Les personnes âgées ont la possibilité de refuser leur colis afin de faire don de leur valeur aux associations caritative.

Il avait été budgété 4500 euros, nous avons reversé 2 X 2000 euros au Secours populaire et au Restos du cœur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Questions diverses :**

**- Goûter festif avec orchestre 4 juillet séniors à 14h30 à la Maison des Arts** : 1ou 2 personnes pour le matin pour aider à la mise en place de la salle et ensuite l'après-midi. Pascale GODDON enverra un mail pour prévoir la présence des administrateurs.

**- Sortie automne prévue le 5 novembre au Bourg d'Oisans :** visite du musée GALTA et de l'exposition permanente du parc national des Ecrins. Le restaurant reste à trouver.

**- Plan canicule** : Mise au point : Le planning est fait, il a été envoyé aux administrateurs.
Si vigilance canicule orange : on appelle notre liste : 8 personnes inscrites. Si on passe en rouge : une liste supplémentaire sera fournie par le Département : personnes bénéficiant de l'APA employant de gré à gré du personnel. A priori cela concerne une cinquantaine de personnes si l'on s'en réfère à la liste de l'année dernière. Le problème étant que cette liste sera fournie uniquement lors du passage en rouge et les personnes risquent de ne pas répondre, d'être absentes car elles ne sont pas au courant que le CCAS va leur téléphoner. Il faudra faire un 1er tri : les personnes ne sont pas forcément isolées.
Un courrier a été envoyé par le Département informant des risques de la canicule, de se rapprocher des CCAS pour d'inscrire sur le registre. Il y a des interrogations sur le fonctionnement, le lien avec le Département sera peut-être fait sous forme de suivi de tableau partagé.
Si personne ne répond, on contacte les personnes proches, on peut aller sur place et si on s'inquiète on appelle les pompiers.

Fin de la séance : 19h15

La Secrétaire
Pascale GODDON

Le Président
Jean-François CLAPPAZ